
L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



Souvenir de la Féodalité au Canada

(UN VIEUX MOULIN CANADIEN)

Le seigneur, en retour de certains avantages accordés par le roi de France, était tenu de tracer des routes, bâtir une église et construire un moulin. Les censitaires devaient porter leur grain au moulin du seigneur. La tenure seigneuriale ne fut abolie dans le Bas-Canada qu'en 1854.